Conseil économique et social
Documents officiels, 2015
Supplément nº 11

E/2015/31
E/CN.16/2015/4

Commission de la science et de la technique au service du développement

Rapport sur les travaux de la dix-huitième session (4-8 mai 2015)

Nations Unies • New York, 2015

Merci de recycler

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 1020-2064

Résumé

À sa dix-huitième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a débattu du rôle que la science et la technique ont à jouer dans l'application du programme de développement pour l'après-2015 et examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international. En outre, elle s'est penchée sur deux thèmes prioritaires, à savoir « Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après-2015 » et « Développement numérique », notamment dans le cadre de tables rondes. Les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ont également été analysées pendant la session.

Deux tables rondes ministérielles ont été organisées pendant la session sur les thèmes intitulés « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation » et « Examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information ».

Le résumé des débats tenus sur le thème « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation » établi par la Présidente de la Commission (E/2015/78) est communiqué au Conseil économique et social en vue de la tenue, en juillet 2015, du débat de haut niveau de sa session de 2015 consacré au thème intitulé « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable ».

Au cours de ces débats, les participants ont fait observer que la science, la technologie et l'innovation jouaient un rôle capital et apportaient une contribution cruciale pour ce qui est d'aider les pays à devenir et à rester compétitifs, à faire face aux enjeux mondiaux et à parvenir à un développement durable. De même, ils ont estimé que la science, la technologie et l'innovation jouaient un rôle fondamental dans la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement et qu'elles contribuaient, au même titre que les technologies de l'information et des communications, à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Les participants ont présenté des exemples de cas où ils avaient réussi à stimuler la croissance et le développement durables et partagés au niveau national en exploitant le potentiel de la science, de la technologie, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications. Ils ont convenu que les politiques relatives à la technologie et à l'innovation avaient d'autant plus de chances de réussir que l'on avait créé des conditions permettant aux établissements d'enseignement, aux instituts de recherche, aux entreprises et aux secteurs d'activité d'innover, d'investir et de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de l'emploi et de la croissance économique. À cet égard, ils ont souligné qu'il convenait d'adopter de nouvelles approches qui fassent des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation des composantes essentielles des plans nationaux de développement.

Dans cet esprit, les participants ont demandé aux gouvernements de renforcer les capacités d'innovation locales aux fins d'un développement économique durable et partagé. Ils leur ont recommandé de relier étroitement la science, la technologie et l'innovation aux stratégies de développement durable en accordant une place de choix au renforcement des capacités relatives à la science, à la technologie, à l'innovation et aux technologies de l'information et des communications dans leurs plans nationaux. De même, les gouvernements ont été engagés à rassembler les connaissances scientifiques, professionnelles et techniques développées au niveau local en les intégrant dans des programmes nationaux et en établissant des liens entre ces programmes. Enfin, les participants ont souligné qu'il convenait à la fois de réduire les obstacles empêchant les femmes et les filles d'accéder à la science et à la technologie dans des conditions d'égalité et d'intégrer les questions relatives à la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de développement.

Conformément au paragraphe 57 de la résolution 2014/27 du Conseil économique et social, la Commission a organisé un débat de fond sur le rapport décennal relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et elle rend compte par l'intermédiaire du Conseil à l'Assemblée générale dans la perspective de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre de ces textes en 2015 (voir annexe II).

Dans le cadre des discussions sur le thème prioritaire intitulé « Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après-2015 », un groupe d'experts a débattu du rôle que l'analyse prévisionnelle stratégique pourrait jouer dans la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable. Il a été largement admis que les activités de prospective technologique pouvaient aider les décideurs et les parties prenantes au moment de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en mettant en lumière les enjeux et les perspectives en matière de développement qui pourraient faire l'objet d'une approche stratégique.

Les participants ont engagé les gouvernements à entreprendre, individuellement ou collectivement, des travaux de recherche systémiques, notamment des activités de prospective, sur les nouvelles tendances dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et sur leurs effets sur le développement, en particulier dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Ils leur ont également recommandé de se servir d'analyses prévisionnelles stratégiques pour recenser les éventuelles lacunes en matière d'éducation à moyen et à long terme et de s'employer à les combler en combinant diverses mesures, notamment en promouvant les études de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques et les formations professionnelles. Une attention toute particulière a été accordée à la disparité persistante entre les sexes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en général et dans les études de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques en particulier ainsi qu'à la nécessité d'attirer et de retenir les femmes et les filles dans ces filières.

Les participants ont convenu que l'analyse prévisionnelle stratégique devrait servir à promouvoir la tenue de débats structurés entre toutes les parties prenantes, y compris les représentants des pouvoirs publics, de la communauté scientifique, des grands secteurs d'activité, de la société civile et du secteur privé (en particulier les petites et moyennes entreprises), et que ces débats pouvaient aider les parties

prenantes à développer une vision commune des problèmes à long terme et à dégager un consensus concernant les orientations à prendre. Les gouvernements ont également été encouragés à réaliser régulièrement des analyses prévisionnelles stratégiques des problèmes mondiaux et régionaux et à établir ensemble un système de correspondance entre les résultats des activités de prospective technologique, y compris des projets pilotes, afin de les examiner et de les diffuser.

Les participants ont engagé la Commission de la science et de la technique au service du développement à faire office de forum pour la planification stratégique et l'analyse de l'évolution du rôle de la science, de la technologie, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications dans des secteurs clefs de l'économie, en mettant en lumière les technologies nouvelles et celles qui pourraient causer des perturbations. Ils lui ont également demandé de collaborer avec d'autres parties prenantes pour mener des activités de sensibilisation et aider diverses organisations de prospective technologique à établir des réseaux et des partenariats entre elles, l'objectif étant d'améliorer la coopération internationale en ce qui concerne les nouveaux outils et méthodes de prospective technologique.

S'agissant du thème prioritaire intitulé « Développement numérique », le groupe d'experts a analysé l'évolution du numérique sous l'angle des technologies, de la démographie et des priorités de développement, y compris son rôle décisif dans le développement durable. Les experts ont convenu qu'il n'y aurait pas de véritable développement numérique sans un écosystème numérique développé reposant sur des infrastructures technologique, financière, institutionnelle et humaine et une infrastructure pour les données.

Ainsi, les participants ont invité les gouvernements à évaluer leurs systèmes d'innovation nationaux, y compris leur écosystème numérique, afin d'en déterminer les faiblesses et de prendre des dispositions efficaces pour y remédier. De même, ils les ont engagés à adopter des mesures destinées à appuyer la mise en place d'écosystèmes numériques inclusifs, qui soient propices à l'élaboration de contenu local et à l'investissement privé, à l'innovation et à l'esprit d'entreprise. Les participants ont insisté sur le fait que les gouvernements devaient encourager la génération numérique à assumer un rôle de premier rang dans les programmes locaux de renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et faciliter l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, la CNUCED a présenté à la Commission les résultats de l'analyse des politiques de la Thaïlande, laquelle a été réalisée en collaboration avec le Bureau national thaïlandais des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation. Les participants ont félicité la Thaïlande d'avoir effectué cette analyse et salué la qualité du rapport de la CNUCED ainsi que l'utilité de ses recommandations et l'intérêt de son programme d'analyse pour les pays en développement.

Au cours du débat qui a suivi la présentation des résultats de l'analyse des politiques thaïlandaises, les participants ont pu discuter des questions de politique générale mises en avant dans l'analyse ainsi que de leurs propres expériences nationales en ce qui concerne l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins de la croissance et du développement. Ils ont notamment

souligné qu'il convenait de mettre en œuvre des programmes d'exploitation commerciale des résultats des recherches. Les participants ont également insisté sur le fait qu'il importait d'assurer la continuité, le suivi et l'évaluation des mesures prises pour permettre la transition d'une économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles à une économie axée sur l'innovation; en effet, pour avoir une économie compétitive au niveau mondial, un pays doit pendant des années, voire des décennies, prendre des décisions calculées et consentir des investissements stratégiques destinés à renforcer les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. Il a été admis que les investissements étaient nécessaires surtout dans les domaines de l'éducation et de la formation (à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques en particulier), dans les infrastructures à l'appui de la science, de la technologie et de l'innovation et dans les programmes de recherche-développement.

En ce qui concerne le développement d'une économie axée sur l'innovation, les participants ont souligné que, pour atteindre cet objectif, il importait de créer des cadres institutionnels efficaces de développement de la science, de la technologie et de l'innovation. Ils ont estimé qu'il était indispensable d'encourager la collaboration entre les secteurs public et privé, en particulier entre les grands secteurs d'activité, les établissements de recherche et l'État, ainsi que la collaboration et l'aide au niveau international. Certains participants ont abordé la question de la décentralisation des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et ont fait valoir qu'une telle mesure pourrait contribuer à réduire les différences et inégalités en termes de capacités entre les régions. Enfin, quelques-uns ont indiqué que leur pays était en train de réaliser une analyse des politiques nationales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ou prévoyait de le faire et ils ont fait part de leur souhait de collaborer avec la CNUCED à cet effet.

Au chapitre I du présent rapport, la Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter deux projets de résolution, l'un sur la science et la technologie au service du développement et l'autre sur l'appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. La Commission recommande également au Conseil d'adopter cinq projets de décision, dans lesquelles il prorogerait de cinq ans le mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes ainsi que les dispositions actuelles relatives à la participation des parties prenantes non étatiques aux travaux de la Commission, prendrait note du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session et approuverait l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa dix-neuvième session.

La Commission a choisi « Infrastructures et villes intelligentes » et « Analyse prévisionnelle et développement numérique » comme thèmes prioritaires de sa dix-neuvième session. Elle sélectionnera certains aspects de ces thèmes et commencera à les examiner à la prochaine réunion du groupe intersessions.

On trouvera des informations supplémentaires sur la session de la Commission à l'adresse suivante : www.unctad.org/cstd.

[26 mai 2015]

Table des matières

Chapitre *Page*

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention 9

A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption 9

I. Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'informatique 9

II. Science, technologie et innovation au service du développement 20

B. Projets de décision présentés au Conseil pour adoption 25

I. Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement . . . 25

II. Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement 26

III. Participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement . . . 26

IV. Participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement 27

V. Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa dix-neuvième session 28

C. Questions portées à l'attention du Conseil 29

Décision 18/1
Documents dont la Commission de la science et de la technique au service du développement était saisie à sa dix-huitième session 29

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international 30

III. Science et technique au service du développement 33

Thèmes prioritaires 33

a) Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après-2015 33

b) Développement numérique 33

IV. Présentation des rapports sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation 36

V. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-neuvième session de la Commission 37
VI. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-neuvième session de la Commission . . . 38
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session 39
VIII. Organisation de la session 40
A. Ouverture et durée de la session 40
B. Participation 40
C. Élection du Bureau 40
D. Ordre du jour et organisation des travaux 41
E. Documentation 42
Annexes
I. Liste des documents dont la Commission était saisie à sa dix-huitième session 43
II. Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur le débat de fond relatif à son rapport décennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a eu lieu à sa dix-huitième session 44

Chapitre I
Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I
Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information*

Le Conseil économique et social,

Rappelant les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information[1],

Rappelant également sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial et le réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, ainsi que le mandat qu'il a confié à la Commission dans ladite résolution,

Rappelant en outre sa résolution 2014/27 du 16 juillet 2014 sur l'appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information,

Rappelant la résolution 69/204 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2014 sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Rappelant également la résolution 68/302 de l'Assemblée générale en date du 31 juillet 2014 sur les modalités de l'examen d'ensemble par l'Assemblée de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international[2],

Prenant acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Développement numérique »[3],

Remerciant le Secrétaire général de la CNUCED d'avoir veillé à l'établissement en temps voulu des rapports susmentionnés,

---

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. II.

[1] Voir A/C.2/59/3 et A/60/687.

[2] A/70/63-E/2015/10.

[3] E/CN.16/2015/2.

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

1. *Note* la poursuite de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information[1], en particulier sa nature multipartite, le rôle joué par les organismes chefs de file qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, et le rôle des commissions régionales et du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, et remercie la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'aider à assurer la coordination à l'échelle du système de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial;

2. *Prend note* des rapports de nombreuses entités des Nations Unies et de leurs résumés analytiques respectifs présentés en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Commission et publiés sur le site Web de celle-ci, comme il est demandé dans sa résolution 2007/8 en date du 25 juillet 2007, et rappelle à quel point il importe qu'il y ait une coordination étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations et avec le secrétariat de la Commission;

3. *Prend note de* la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial au niveau régional avec l'aide des commissions régionales, comme l'a constaté le Secrétaire général dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international[2], notamment des mesures prises en la matière, et souligne qu'il faut continuer à chercher une solution aux problèmes particuliers de chaque région en s'intéressant principalement aux difficultés et aux obstacles qu'elles peuvent rencontrer en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les objectifs et principes énoncés au Sommet mondial, en particulier pour ce qui est des technologies de l'information et des communications au service du développement;

4. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à coordonner la mise en œuvre multipartite des textes issus du Sommet mondial au moyen d'outils efficaces, avec pour objectif de mettre en commun les informations des principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, de repérer les points à améliorer et de débattre des modalités relatives à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre globale, encourage toutes les parties prenantes à continuer d'alimenter la base de données relative à la réalisation des objectifs arrêtés au Sommet mondial gérée par l'Union internationale des télécommunications, et invite les entités des Nations Unies à mettre à jour les informations sur leurs initiatives contenues dans la base de données;

5. *Souligne* qu'il est urgent d'intégrer les recommandations énoncées dans les textes issus du Sommet mondial aux directives révisées destinées aux équipes de pays des Nations Unies et portant sur la préparation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et notamment d'y ajouter un volet sur les technologies de l'information et des communications au service du développement;

6. *Rappelle* la résolution 60/252 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2006, dans laquelle l'Assemblée l'a prié de superviser à l'échelle du système des Nations Unies la suite donnée aux textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial et lui a demandé, à cette fin, d'examiner à sa session de fond de 2006 le mandat, l'ordre du jour et la composition de la Commission,

y compris d'envisager le renforcement de la Commission, dans le cadre d'une démarche multipartite;

7. *Note avec satisfaction* la tenue à Genève, du 9 au 13 juin 2014, de l'examen décennal du Sommet mondial organisé par l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement et les deux documents adoptés à cette occasion, à savoir une déclaration sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial et l'expression d'une vision de la société de l'information de l'après-2015;

8. *Invite* tous les États à s'abstenir, dans le cadre des efforts qu'ils font pour bâtir la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays concernés et nuiraient au bien-être de leurs habitants;

9. *Se félicite* des avancées évoquées dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial, en particulier du fait que la croissance rapide de la téléphonie mobile constatée depuis 2005 devrait permettre à plus de la moitié de la population mondiale d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication et de les utiliser d'ici à la fin de 2016, conformément à l'un des objectifs fixés lors du Sommet mondial, avancées d'autant plus précieuses qu'elles sont portées par de nouveaux types de services et d'applications mobiles, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture, des transactions financières, de l'administration, du cybergouvernement, du commerce électronique et des services en faveur du développement, qui offrent d'immenses possibilités pour le développement de la société de l'information;

10. *Note avec une vive préoccupation* que de nombreux pays en développement ne disposent pas d'un accès abordable aux technologies de l'information et des communications et que, pour la plupart des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et la technique, notamment les technologies de l'information et des communications, ne s'est pas encore concrétisée, et souligne qu'il faut exploiter efficacement les technologies, notamment celles de l'information et des communications, pour réduire la fracture numérique;

11. *Estime* que, si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits, et qu'il faut s'attaquer d'urgence aux obstacles de taille qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, tels que l'absence de conditions propices, l'insuffisance des ressources, des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connectivité, et les problèmes touchant à la propriété, à la normalisation et au transfert de technologie, et engage à cet égard toutes les parties prenantes à fournir des ressources suffisantes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, à renforcer leurs capacités et à leur transférer des techniques et des connaissances;

12. *Constate* la croissance rapide des réseaux d'accès à haut débit, surtout dans les pays développés, et souligne qu'il faut d'urgence combler la fracture numérique qui se creuse entre les pays à revenu élevé et les autres régions en ce qui concerne la disponibilité et le caractère abordable du haut débit, ainsi que la qualité

d'accès et le taux d'utilisation, en s'employant en priorité à aider les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et l'Afrique dans son ensemble;

13. *Constate également* que la transition en cours vers un mode de communication dominé par les technologies mobiles modifie en profondeur les modèles commerciaux des opérateurs et exige que l'on repense l'utilisation individuelle et collective des réseaux et des appareils, ainsi que les stratégies publiques et les moyens de mettre les réseaux de communication au service des objectifs de développement;

14. *Constate en outre* que, malgré toutes les évolutions et les progrès observés à certains égards, dans de nombreux pays en développement, les technologies de l'information et des communications restent inaccessibles ou inabordables pour la majorité de la population, surtout en zone rurale;

15. *Constate* que le nombre d'utilisateurs d'Internet augmente et que dans certains cas la fracture numérique change de nature et porte moins sur la disponibilité de l'accès que sur la qualité de celui-ci et sur les informations et le savoir-faire que les utilisateurs peuvent obtenir et les bienfaits qu'ils peuvent en tirer, et estime à cet égard qu'il faut faire de l'utilisation des technologies de l'information et des communications une priorité, en adoptant des démarches novatrices, notamment multipartites, dans le cadre des stratégies de développement nationales et régionales;

16. *Prend note* du rapport mondial de la Commission du haut débit au service du développement numérique sur l'état du haut débit en 2014 et son universalisation, et prend note avec intérêt des efforts que continue à fournir cette commission pour convaincre au plus haut niveau de la nécessité de mettre en place des conditions favorisant la connectivité à haut débit, en particulier au moyen de plans nationaux et de partenariats public-privé, l'objectif étant de faire en sorte que la réalisation des objectifs de développement ait les incidences voulues et que toute les parties prenantes y soient associées;

17. *Note* que si des jalons solides ont été posés pour renforcer les capacités en matière de technologies de l'information et des communications dans de nombreux domaines relatifs à la mise en place de la société de l'information, il faut continuer de s'efforcer de trouver des solutions aux difficultés que les pays continuent de rencontrer, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, et appelle l'attention sur les retombées positives d'un renforcement des capacités au niveau des institutions, des organisations et des entités qui s'occupent des questions liées aux technologies de l'information et des communications et à la gouvernance d'Internet;

18. *Considère* qu'il faut privilégier les politiques de renforcement des capacités et l'appui à long terme pour démultiplier les effets des activités et des initiatives menées aux niveaux national et local pour fournir des conseils, des services et un appui propices à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement;

19. *Note* que des questions continuent à voir le jour, notamment concernant les applications de l'informatique à l'environnement et la contribution des technologies de l'information et des communications à l'alerte rapide, à l'atténuation des changements climatiques, aux réseaux sociaux, à la virtualisation et à l'informatique en nuage, à l'Internet mobile et aux services axés sur la mobilité,

à la cybersécurité, à la disparité entre les sexes, à la protection de la confidentialité des données en ligne et à l'autonomisation et à la protection des groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, contre l'exploitation et les mauvais traitements dans le cyberespace;

20. *Réaffirme* l'importance des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, qui servent au suivi et à l'évaluation de la fracture numérique entre les pays et dans les sociétés et éclairent les décideurs qui sont chargés d'élaborer des politiques et des stratégies de développement social, culturel et économique, et souligne qu'il importe, aux fins de la mise en œuvre des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications, de normaliser et d'harmoniser des indicateurs fiables et régulièrement mis à jour, qui soient à même de rendre compte du rendement, de l'efficacité, du coût et de la qualité des biens et services;

Gouvernance d'Internet

21. *Réaffirme* que les textes issus du Sommet mondial relatifs à la gouvernance d'Internet, qui concernent, en l'occurrence, l'action à mener pour renforcer la coopération et la convocation du Forum sur la gouvernance d'Internet, doivent être mis en œuvre par le Secrétaire général au moyen de deux processus distincts, et considère que ceux-ci peuvent être complémentaires;

22. *Réaffirme également* les paragraphes 34 à 37 et 67 à 72 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information[4];

Renforcement de la coopération

23. *Considère* qu'il faut intensifier la coopération à l'avenir pour que les gouvernements puissent, sur un pied d'égalité, jouer leur rôle et exercer leurs responsabilités en ce qui concerne les questions de politique générale de portée internationale concernant Internet, et non les activités courantes d'ordre technique et opérationnel qui n'ont pas d'incidences sur ces questions;

24. *Considère également* que le renforcement de la coopération, qui doit être initié par le Secrétaire général et associer toutes les organisations concernées dès la fin du premier trimestre de 2006, fera intervenir toutes les parties prenantes dans leurs rôles respectifs, progressera aussi vite que possible dans le respect du droit et fera une place à l'innovation, que les organisations concernées devront s'engager sur la voie d'un renforcement de la coopération associant toutes les parties prenantes selon une démarche aussi rapide que possible et ouverte à l'innovation et qu'il sera demandé aux mêmes organisations concernées de fournir des rapports annuels d'activité;

25. *Rappelle* qu'aux termes de la résolution 67/195 du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a invité le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement à créer un groupe de travail sur le renforcement de la coopération chargé d'examiner le mandat du Sommet mondial sur la société de l'information en la matière énoncé dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et, à ce titre, de recueillir des informations auprès des États Membres et de toutes les autres parties prenantes et de les examiner, ainsi que de

[4] Voir A/60/687.

recommander les mesures nécessaires pour l'exécution intégrale de ce mandat, et prié le groupe de travail de faire rapport à la Commission à sa dix-septième session en 2014, comme contribution à l'examen d'ensemble des résultats du Sommet mondial;

26. *Rappelle également* qu'aux termes de sa résolution 67/195, l'Assemblée générale a prié le Président de la Commission de veiller à ce que les gouvernements des pays appartenant aux cinq groupes régionaux de la Commission et toutes les autres parties prenantes, soit le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires, la communauté technique et les organisations intergouvernementales et internationales, aussi bien des pays développés que des pays en développement, soient représentés de manière équilibrée dans le Groupe de travail sur le renforcement de la coopération;

27. *Note* que le Groupe de travail a tenu quatre réunions entre mai 2013 et mai 2014, à l'occasion desquelles il a examiné le mandat en matière de renforcement de la coopération en établissant un questionnaire et en recueillant et en analysant les observations de tous les États Membres et autres parties prenantes dans le but d'élaborer des projets de recommandation, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/195;

28. *Prend note* du rapport du Président du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération[5], et remercie le Président ainsi que les membres du Groupe et les autres parties prenantes qui ont apporté une contribution aux travaux de ce dernier;

29. *Note* qu'un consensus s'est dégagé sur certaines questions, mais que la persistance de grandes divergences de vues sur un certain nombre d'autres points n'a pas permis au Groupe de travail de recommander des mesures pour l'exécution intégrale du mandat en matière de renforcement de la coopération énoncé dans l'Agenda de Tunis, comme l'Assemblée générale l'avait demandé au Groupe de travail dans sa résolution 67/195;

30. *Prend note* des travaux entrepris par le Groupe de travail pour analyser les questions de politiques publiques internationales liées à Internet, recenser les mécanismes internationaux existants qui traitent de ces questions, déterminer le statut de ces mécanismes, s'il y a lieu, et voir s'ils examinent ces questions, et chercher à relever les lacunes en vue de préciser la nature des éventuelles recommandations à formuler;

31. *Rappelle* que, dans sa résolution 2014/27, il a recommandé que le secrétariat de la Commission poursuive ces travaux, afin que les résultats qui en découlent viennent nourrir les délibérations de la Commission à sa réunion intersessions et soient pris en compte dans l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial devant être présenté pour examen à la dix-huitième session de la Commission;

Forum sur la gouvernance d'Internet

32. *Sait* l'importance que revêtent le Forum sur la gouvernance d'Internet et la mission qui lui a été confiée d'offrir un espace de dialogue multipartite sur diverses questions, comme il a été demandé au paragraphe 72 de l'Agenda de Tunis,

[5] E/CN.16/2014/CRP.3.

ainsi que de débats sur des questions de politiques publiques concernant des éléments clefs de la gouvernance d'Internet;

33. *Constate* que des initiatives nationales et régionales du Forum sur la gouvernance d'Internet ont vu le jour dans toutes les régions concernant des questions de gouvernance d'Internet importantes et prioritaires pour la région ou le pays organisateur;

34. *Rappelle* la résolution 69/204 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à présenter dans son rapport annuel, lorsqu'il rendrait compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, des renseignements sur l'état d'avancement de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet[6], en particulier sur le renforcement de la participation des pays en développement;

35. *Note* que le neuvième Forum sur la gouvernance d'Internet, consacré au thème « Connecter les continents pour renforcer la gouvernance multipartite d'Internet » et accueilli par le Gouvernement turc, s'est tenu à Istanbul (Turquie) du 2 au 5 septembre 2014;

36. *Attend avec intérêt* le dixième Forum sur la gouvernance d'Internet, qui doit se tenir à João Pessoa du 10 au 13 novembre 2015 à l'invitation du Gouvernement brésilien, et note qu'il a été tenu compte, dans les préparatifs, des recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet;

37. *Se réjouit* de l'offre faite par le Mexique d'accueillir le onzième Forum sur la gouvernance d'Internet en 2016, sous réserve que l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Forum;

La voie vers l'avenir

38. *Prend note* du débat de fond sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, mené pendant la dix-huitième session de la Commission qui s'est tenue du 4 au 8 mai 2015, et des travaux que la Commission a accomplis pour recueillir les contributions de l'ensemble des facilitateurs et parties prenantes afin de préparer son rapport décennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et la prie à nouveau d'en rendre compte, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale quand elle procédera à un examen d'ensemble de l'application des textes issus du Sommet mondial en 2015;

39. *Note* la tenue à Genève, du 10 au 13 juin 2014, d'une manifestation coordonnée par l'Union internationale des télécommunications intitulée « Consultation ouverte sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information », version élargie du Forum du Sommet mondial;

[6] A/67/65-E/2012/48 et Corr.1.

40. *Prend note* de la tenue, à Paris du 25 au 27 février 2013, d'une réunion consacrée à l'examen décennal du Sommet mondial, intitulée « Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable » et coordonnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que de la déclaration finale qui en est issue;

41. *Prend note également* de la tenue à Genève, du 14 au 16 mai 2013, du cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC de l'Union internationale des télécommunications consacré aux questions de politiques publiques relatives à Internet, ainsi que des avis qui en sont issus;

42. *Prend note en outre* de la tenue à San José, du 9 au 11 septembre 2013, du Sommet mondial sur la jeunesse BYND2015, organisé par l'Union internationale des télécommunications et accueilli par le Gouvernement du Costa Rica, ainsi que de la déclaration qui en est issue;

43. *Prie instamment* les entités des Nations Unies qui ne coopèrent pas encore activement à la mise en œuvre et au suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par l'intermédiaire du système des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires, de s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et orientée vers le développement et de contribuer à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire[7];

44. *Invite* toutes les parties prenantes à poursuivre, à titre prioritaire, les efforts qu'elles déploient pour réduire la fracture numérique sous toutes ses formes, à mettre en pratique des stratégies cohérentes qui favorisent le développement du cybergouvernement et à continuer de mettre l'accent sur des politiques et des applications en matière de technologies de l'information et des communications qui bénéficient aux pauvres, notamment l'accès au haut débit au niveau local, afin de remédier à la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci;

45. *Prie instamment* toutes les parties prenantes d'accorder la priorité à la mise au point de démarches innovantes qui favoriseront l'accès universel à une infrastructure haut débit abordable et aux services correspondants pour les pays en développement, l'objectif étant de parvenir à une société de l'information solidaire, orientée vers le développement et axée sur l'être humain et de réduire la fracture numérique;

46. *Demande* aux organisations internationales et régionales de continuer à évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et à en rendre compte périodiquement, afin d'offrir les mêmes perspectives de croissance du secteur informatique aux pays en développement qu'aux autres pays;

47. *Exhorte* tous les pays à faire des efforts concrets pour respecter les engagements qu'ils ont pris au titre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement[8];

---

[7] Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

[8] *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

48. *Engage* les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations et forums concernés, conformément aux textes issus du Sommet mondial, à examiner périodiquement et à modifier les méthodes utilisées pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications en tenant compte des différents niveaux de développement et de la situation propre à chaque pays et, par conséquent :

a) Prend note avec satisfaction des travaux réalisés par le Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement;

b) Note que le douzième Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde s'est tenu à Tbilissi du 24 au 26 novembre 2014;

c) Encourage les États membres à recueillir au niveau national des données pertinentes sur les technologies de l'information et des communications afin de répondre de manière satisfaisante à des enquêtes comme celle relative aux objectifs du Sommet mondial, à mettre en commun des informations sur les études de cas nationales, et à collaborer avec d'autres pays dans le cadre de programmes d'échange visant à renforcer les capacités;

d) Encourage les organismes des Nations Unies et les autres organisations et forums concernés à favoriser l'évaluation de l'incidence que les technologies de l'information et des communications ont sur la pauvreté et dans certains secteurs clefs en vue de déterminer les connaissances et les compétences nécessaires pour amplifier cette incidence;

e) Demande aux partenaires de développement internationaux de fournir un appui financier afin de faciliter davantage le renforcement des capacités et l'assistance technique dans les pays en développement;

49. *Invite* la communauté internationale à faire des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale établi par la CNUCED à l'appui des activités d'examen et d'évaluation des travaux de la Commission concernant la suite donnée au Sommet mondial tout en prenant note avec satisfaction du soutien financier apporté par les Gouvernements américain, finlandais et suisse à ce fonds;

50. *Rappelle* le paragraphe 111 de l'Agenda de Tunis, aux termes duquel l'Assemblée générale a été priée de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial en 2015, et son paragraphe 106, aux termes duquel la mise en œuvre et le suivi des conclusions du Sommet et son suivi doivent être des éléments à part entière du suivi intégré, par l'Organisation des Nations Unies, des conclusions des grandes conférences des Nations Unies;

51. *Rappelle également* le paragraphe 11 de la résolution 67/195 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a réaffirmé son rôle dans l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial d'ici à la fin de 2015, comme il ressort du paragraphe 111 de l'Agenda de Tunis;

52. *Rappelle en outre* le paragraphe 22 de la résolution 68/198 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2013, dans lequel l'Assemblée a décidé d'arrêter dès que possible les modalités de l'examen d'ensemble et invité son président à nommer deux cofacilitateurs chargés d'organiser à cet effet des consultations intergouvernementales ouvertes à tous;

53. *Recommande* qu'en conformité avec le Sommet mondial et sous réserve de la décision prise par l'Assemblée générale, un processus préparatoire approprié qui s'inspire de l'expérience acquise lors des deux phases du Sommet mondial soit lancé;

54. *Note* que, par sa résolution 2006/46, il a chargé la Commission de l'aider dans le suivi à l'échelle du système, en particulier l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial;

55. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur le bilan des activités relatives au Sommet mondial, qui est un précieux instrument de suivi, après la conclusion de la phase de Tunis du Sommet mondial;

56. *Réaffirme* qu'il importe de diffuser les pratiques optimales au niveau mondial et, tout en saluant la qualité de la mise en œuvre de projets et d'initiatives qui contribuent à la réalisation des objectifs du Sommet mondial, encourage toutes les parties prenantes à proposer leurs projets aux prix annuels du Sommet mondial, processus qui fait partie intégrante du bilan du Sommet mondial, tout en prenant note du rapport sur les résultats obtenus;

57. *Rappelle* le paragraphe 57 de sa résolution 2014/27, dans laquelle il a prié la Commission de solliciter de nouvelles contributions des États Membres et de l'ensemble des facilitateurs et parties prenantes, d'organiser, à sa dix-huitième session en 2015, un débat de fond sur le rapport décennal relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et de faire rapport, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale quand elle procéderait à un examen global de la mise en œuvre de ces textes en 2015;

58. *Rappelle également* le paragraphe 48 de sa résolution 2013/9, dans lequel il a prié la Commission de présenter après sa dix-huitième session à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil, les résultats de son examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial quand l'Assemblée procéderait à un examen d'ensemble de la mise en œuvre de ces textes, en 2015;

59. *Prend note* du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session[9], qui comprend un compte rendu du débat de fond sur l'examen décennal relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial ainsi qu'un lien vers le texte des interventions faites à cette occasion, et décide de le transmettre à l'Assemblée générale en vue de la préparation de sa réunion de haut niveau;

60. *Prend note* également du rapport établi par le secrétariat de la CNUCED consacré à l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a servi de base au débat de fond, et décide de le communiquer également comme contribution au débat à l'Assemblée générale en vue de la préparation de sa réunion de haut niveau;

61. *Prie* le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur l'application des recommandations, figurant dans la présente résolution ou d'autres, qui portent sur le bilan quantitatif et qualitatif de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial;

---

[9] *Documents officiels du Conseil économique et social, 2015, Supplément n° 11* (E/2015/31).

62. *Souligne* qu'il importe d'assurer l'avènement d'une société de l'information ouverte, en veillant particulièrement à combler la fracture numérique et les inégalités à l'égard du haut débit, en tenant compte d'éléments tels que la problématique hommes-femmes et la culture, ainsi que des jeunes et des autres groupes sous-représentés;

63. *Souligne également* l'importance des technologies de l'information et des communications pour le développement, et considère qu'il doit en être dûment tenu compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

Projet de résolution II
Science, technologie et innovation au service du développement*

Le Conseil économique et social,

Conscient du rôle joué par la Commission de la science et de la technique au service du développement, porte-drapeau de l'Organisation des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement,

Constatant que la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle capital et apportent une contribution cruciale pour ce qui est d'aider les pays à devenir et à rester compétitifs dans l'économie mondiale, à faire face aux enjeux mondiaux et à parvenir à un développement durable,

Constatant également que les technologies de l'information et des communications jouent un rôle décisif dans la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005[1], dans lequel il a été constaté que la science et la technologie, notamment les technologies de l'information et des communications, étaient déterminantes pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, et réaffirmant les engagements pris dans ledit document,

Rappelant également que la CNUCED est le secrétariat de la Commission,

Rappelant que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 68/220 du 20 décembre 2013 sur la science, la technique et l'innovation au service du développement, engagé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à continuer d'entreprendre des analyses des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation en vue d'aider les pays en développement et en transition à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leurs stratégies de développement nationales,

Rappelant sa décision 2011/235 du 26 juillet 2011 portant prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission jusqu'en 2015, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale 66/129, en date du 19 décembre 2011, et 66/211 et 66/216, en date du 22 décembre 2011, qui traitent respectivement de l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural, des obstacles à l'accès des femmes et des filles à la science et à la technique et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de développement,

Estimant que la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle fondamental dans la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement et soulignant que la science, la technologie et l'innovation contribueront, en tant que facteurs de réussite du programme de développement pour l'après-2015, à relever les grands défis mondiaux,

---

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. III.

[1] Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

Prenant note du rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable[2] et des implications de ce même rapport pour le monde de la science, de la technologie et de l'innovation,

Prenant note également du rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015 intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète »[3], dans lequel la science, la technologie et l'innovation sont présentées comme des moyens d'exécuter le programme de développement durable,

Accueillant avec satisfaction les travaux de la Commission sur ses deux thèmes prioritaires actuels, à savoir « Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après-2015 » et « Développement numérique »,

Notant la nécessité d'adopter de nouvelles approches qui fassent des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et du renforcement des capacités correspondantes des composantes essentielles des plans nationaux de développement, moyennant, entre autres, la collaboration entre les ministères concernés, les organismes chargés de la science, de la technologie et de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et divers organismes de réglementation,

Reconnaissant que les activités de prospective technologique peuvent aider les décideurs et les parties prenantes à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 en contribuant à déterminer les défis à relever et les possibilités à exploiter de manière stratégique, et considérant que les tendances en matière de technologie doivent être analysées en tenant compte du contexte socioéconomique au sens large,

Reconnaissant également qu'un écosystème numérique[4] développé est une condition essentielle pour assurer un développement numérique efficace et favoriser la science, la technologie et l'innovation,

Reconnaissant en outre l'intensification des efforts d'intégration régionale à travers le monde et la dimension régionale que prennent de ce fait les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation,

Notant les réalisations importantes accomplies dans le domaine des technologies de l'information et des communications et la contribution que ces technologies peuvent continuer d'apporter sur les plans du bien-être des populations, de la prospérité économique et de l'emploi,

Estimant que, pour que les politiques en matière de technologie et d'innovation appliquées au niveau national donnent des résultats, il faut notamment que soient créées des conditions qui permettent aux établissements d'enseignement, aux instituts de recherche, aux entreprises et aux secteurs d'activité d'innover, d'investir et de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de l'emploi et de la croissance économique en incorporant tous les éléments interdépendants, y compris le transfert des connaissances,

---

[2] A/68/970 et Corr.1.

[3] A/69/700.

[4] L'écosystème numérique est composé des infrastructures technologique, financière, institutionnelle et humaine et d'une infrastructure pour les données.

Fait les recommandations ci-après aux gouvernements, à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la CNUCED, pour examen :

a) Les gouvernements sont invités, individuellement et collectivement, à tenir compte des conclusions de la Commission et à envisager de prendre les mesures suivantes :

i) Relier étroitement la science, la technologie et l'innovation aux stratégies de développement durable en accordant une place de choix au renforcement des capacités liées aux technologies de l'information et des communications, à la science, à la technologie et à l'innovation dans les plans nationaux de développement;

ii) Promouvoir les capacités d'innovation locales aux fins d'un développement économique durable et partagé en rassemblant les connaissances scientifiques, professionnelles et techniques développées au niveau local, en les intégrant dans des programmes nationaux et en établissant des liens entre ces programmes;

iii) Entreprendre des travaux de recherche systémiques, notamment des activités de prospective, sur les nouvelles tendances dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et sur leurs effets sur le développement, en particulier dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015;

iv) Mener des activités de prospective stratégique en vue de recenser les éventuelles lacunes en matière d'éducation à moyen et à long terme et de les combler au moyen d'un ensemble de mesures, notamment la promotion de l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que la formation professionnelle;

v) Utiliser l'analyse prévisionnelle stratégique pour promouvoir la tenue de débats structurés entre toutes les parties prenantes, y compris les représentants des pouvoirs publics, de la communauté scientifique, des grands secteurs d'activité, de la société civile et du secteur privé (en particulier les petites et moyennes entreprises) afin de développer une vision commune des problèmes à long terme et de dégager un consensus concernant les orientations à prendre;

vi) Réaliser régulièrement des analyses prévisionnelles stratégiques des problèmes mondiaux et régionaux et établir, au moyen des mécanismes régionaux existants et en collaboration avec les parties prenantes concernées, un système de correspondance entre les résultats des activités de prospective technologique, y compris des projets pilotes, afin de les examiner et de les diffuser;

vii) Évaluer leur système d'innovation, y compris leur écosystème numérique, afin d'en déterminer les faiblesses et de prendre des dispositions efficaces pour y remédier en tenant compte des rapports entre ses différentes composantes;

viii) Mobiliser des ressources en exploitant diverses filières en vue de consolider les systèmes nationaux d'innovation en matière de science, de technologie et d'innovation;

ix) Encourager la génération numérique à assumer un rôle de premier rang dans les programmes locaux de renforcement des capacités relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et faciliter l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'application du programme de développement pour l'après-2015;

x) Adopter des mesures destinées à appuyer la mise en place d'écosystèmes numériques inclusifs, qui soient propices à l'élaboration de contenu local et à l'investissement privé, à l'innovation et à l'esprit d'entreprise;

xi) Collaborer avec toutes les parties prenantes, promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans tous les secteurs, mieux préserver l'environnement et stimuler la création d'installations adaptées pour recycler et éliminer les déchets d'équipements électriques et électroniques;

xii) S'attaquer aux disparités persistantes entre les sexes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en général et dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques en particulier, en encourageant le mentorat et en soutenant les efforts visant à attirer et à retenir les femmes et les filles dans ces filières;

xiii) Soutenir les politiques adoptées et les activités menées par les pays en développement dans les domaines de la science et de la technique dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, en encourageant l'aide financière, l'assistance technique, le renforcement des capacités, le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord et les programmes ou cours de formation technique;

b) La Commission de la science et de la technique au service du développement est invitée à prendre les mesures suivantes :

i) Demeurer un porte-drapeau en matière de science, de technologie et d'innovation et lui donner ainsi qu'à l'Assemblée générale des conseils de haut niveau sur les questions de science, de technologie, d'ingénierie et d'innovation qui intéressent leurs travaux;

ii) Contribuer à définir clairement le rôle fondamental que les technologies de l'information et des communications, la science, la technologie, l'innovation et l'ingénierie jouent dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en offrant un cadre pour la planification stratégique et l'analyse de l'évolution du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans des secteurs clefs de l'économie et en mettant en lumière les technologies nouvelles et celles qui pourraient causer des perturbations;

iii) Collaborer avec d'autres parties prenantes pour mener des activités de sensibilisation et aider diverses organisations de prospective technologique à établir des réseaux et des partenariats entre elles, l'objectif étant d'améliorer la coopération internationale en ce qui concerne les nouveaux outils et méthodes de prospective technologique, échanger des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales et mener des programmes de formation et des projets collaboratifs concernant, notamment, l'avenir des compétences professionnelles dans le domaine de la science, de la technologie et de

l'innovation et les perspectives d'emploi des spécialistes de la science, de la technologie et de l'innovation;

iv) Sensibiliser les décideurs au processus d'innovation et recenser les possibilités qui permettraient aux pays en développement d'en bénéficier, en s'intéressant spécialement aux nouvelles tendances qui pourraient offrir des possibilités nouvelles à ces pays;

v) Renforcer à titre préventif et revitaliser les partenariats mondiaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation au service du développement durable et, pour ce faire, commencer à : a) exploiter les résultats des activités de prospective technologique pour définir la portée, d'une part, de projets internationaux portant sur des activités ciblées de recherche, de développement et de déploiement de technologies et, d'autre part, de programmes de renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation; b) chercher des modèles de financement novateurs et d'autres ressources permettant de renforcer les capacités des pays en développement de façon à ce qu'ils puissent prendre part à des projets et à des initiatives collaboratifs dans ces mêmes domaines;

vi) Étudier et examiner des modèles de financement novateurs à même d'attirer des capitaux d'origine nouvelle vers des solutions fondées sur la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation, en collaborant avec d'autres organisations s'il y a lieu;

vii) Promouvoir le renforcement des capacités et la coopération en matière de recherche-développement;

viii) Offrir un espace pour la mise en commun de pratiques optimales, de modèles d'innovation locale qui ont donné de bons résultats, d'études de cas et de données d'expérience concernant l'utilisation de la science, de la technologie et de l'ingénierie, y compris de toutes nouvelles technologies, à des fins d'innovation, en symbiose avec les technologies de l'information et des communications, aux fins d'un développement durable et partagé, et diffuser les conclusions à tous les organismes des Nations Unies concernés;

ix) S'employer activement à faire mieux connaître la contribution que la science, la technologie et l'innovation peuvent apporter au programme de développement pour l'après-2015 en fournissant un appui fonctionnel aux mécanismes et aux organes compétents des Nations Unies, selon que de besoin, et en diffusant les enseignements et les bonnes pratiques touchant à la science, à la technologie et à l'innovation auprès des États Membres et d'autres entités;

x) Souligner l'importance des travaux de la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des aspects des technologies de l'information et des communications, de la science, de la technologie et de l'innovation qui interviennent dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sachant que sa présidente fait rapport lors de certaines réunions et séances d'examen tenues par le Conseil économique et social, et en gardant à l'esprit que 2015 est l'année de la transition des objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement pour l'après-2015;

c) La CNUCED est invitée à prendre les mesures suivantes :

i) S'employer activement à trouver des fonds pour faire davantage d'analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, lesquelles seront axées sur le rôle déterminant des technologies de l'information et des communications dans la mise à profit de la science, de la technologie et de l'innovation et dans le renforcement et l'exploitation des capacités en matière d'ingénierie, et à mettre en œuvre les recommandations issues de ces analyses, s'il y a lieu, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales;

ii) Examiner les possibilités d'intégrer des éléments issus de l'analyse prévisionnelle stratégique et de l'évaluation de l'écosystème numérique dans les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie, à l'innovation et aux technologies de l'information et des communications, par exemple en y ajoutant un chapitre;

iii) Prévoir des bilans périodiques des progrès accomplis dans les pays pour lesquels des analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ont été réalisées et inviter ces pays à faire rapport à la Commission sur les progrès accomplis, les leçons retenues et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations;

iv) Encourager le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission à apporter sa contribution aux débats et à l'établissement de la documentation de la Commission, à faire rapport sur les progrès accomplis lors des sessions annuelles de la Commission et à intégrer plus systématiquement la problématique hommes-femmes dans les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.

B. Projets de décision présentés au Conseil pour adoption

2. La Commission recommande également au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I
Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement

Le Conseil économique et social décide de proroger le mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er janvier 2016 afin de lui permettre de mener à bien son programme de travail avec les ressources extrabudgétaires allouées à cette fin.

Projet de décision II
Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 et ses décisions 2008/217 du 18 juillet 2008, 2010/226 du 19 juillet 2010 et 2011/236 du 26 juillet 2011, et conscient qu'il importe que la société civile contribue et participe utilement et le plus possible aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement :

a) Reconnaît que la participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile a été utile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

b) Décide, à titre exceptionnel et sans préjudice du règlement intérieur de ses commissions techniques, d'inviter les organisations non gouvernementales et les entités de la société civile qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil mais qui étaient accréditées auprès du Sommet mondial sur la société de l'information, à participer aux travaux de la Commission jusqu'en 2020;

c) Demande le versement de contributions volontaires en vue de faciliter autant que possible la participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile des pays en développement et d'obtenir qu'elles soient représentées de façon équilibrée, y compris dans les groupes de travail de la Commission;

d) Invite le Comité chargé des organisations non gouvernementales à examiner les demandes d'inscription de ces organisations et entités dans les meilleurs délais, conformément au Règlement intérieur du Conseil;

e) Décide que, tout en ayant une approche véritablement multipartite, il faut veiller à préserver le caractère intergouvernemental de la Commission;

f) Décide également que la Commission, en collaboration avec les organes des Nations Unies compétents et les autres parties intéressées, devrait faire tout son possible, notamment en fournissant une assistance à ceux qui le demandent, pour obtenir et garantir la participation concrète et efficace de toutes les parties prenantes des pays en développement, en particulier les organisations non gouvernementales, les petites et moyennes entreprises, les associations représentatives des secteurs d'activité et les acteurs du développement.

Projet de décision III
Participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 et ses décisions 2008/218 du 18 juillet 2008, 2010/227 du 19 juillet 2010 et 2011/237 du 26 juillet 2011, conscient qu'il importe que les milieux universitaires contribuent et participent utilement et le plus possible aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et ayant revu les modalités actuelles de leur participation :

a) Reconnaît que la participation des milieux universitaires a été utile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

b) Décide de proroger les dispositions actuelles relatives à la participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission jusqu'en 2020;

c) Décide également que, tout en ayant une approche véritablement multipartite, il faut veiller à préserver le caractère intergouvernemental de la Commission;

d) Décide en outre que la Commission, en collaboration avec les organes des Nations Unies compétents et les autres parties intéressées, devrait faire tout son possible, notamment en fournissant une assistance à ceux qui le demandent, pour obtenir et garantir la participation concrète et efficace de toutes les parties prenantes des pays en développement, en particulier les organisations non gouvernementales, les petites et moyennes entreprises, les associations représentatives des secteurs d'activité et les acteurs du développement.

Projet de décision IV
Participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 et ses décisions 2007/216 du 26 avril 2007, 2010/228 du 19 juillet 2010 et 2011/238 du 26 juillet 2011, reconnaissant qu'il importe que les entités du secteur économique, notamment le secteur privé, contribuent et participent utilement et le plus possible aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et ayant revu les modalités actuelles de leur participation :

a) Reconnaît que la participation des entités du secteur économique, notamment du secteur privé, a été utile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

b) Décide de proroger les dispositions actuelles relatives à la participation des entités du secteur économique, notamment du secteur privé, aux travaux de la Commission jusqu'en 2020;

c) Décide également que, tout en ayant une approche véritablement multipartite, il faut veiller à préserver le caractère intergouvernemental de la Commission;

d) Décide en outre que la Commission, en collaboration avec les organes des Nations Unies compétents et les autres parties intéressées, devrait faire tout son possible, notamment en fournissant une assistance à ceux qui le demandent, pour obtenir et garantir la participation concrète et efficace de toutes les parties prenantes des pays en développement, en particulier les organisations non gouvernementales, les petites et moyennes entreprises, les associations représentatives des secteurs d'activité et les acteurs du développement.

Projet de décision V
Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa dix-neuvième session*

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-huitième session of the Commission[1];

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation pour la dix-neuvième session de la Commission figurant ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

   Documentation

   Rapport du Secrétaire général

3. Science et technique au service du développement :

   Thèmes prioritaires :

   a) Infrastructures et villes intelligentes;

      Documentation

      Rapport du Secrétaire général

   b) Analyse prévisionnelle et développement numérique.

      Documentation

      Rapport du Secrétaire général

4. Présentation de rapports consacrés aux analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.

5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième session de la Commission.

6. Ordre du jour provisoire et documentation pour la vingtième session de la Commission.

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session.

---

* Pour un compte rendu des débats, voir chap. VI et VII.

[1] *Documents officiels du Conseil économique et social, 2015, Supplément n° 11* (E/2015/31).

C. Questions portées à l'attention du Conseil

3. La décision ci-après, adoptée par la Commission de la science et de la technique au service du développement, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 18/101
Documents dont la Commission de la science et de la technique au service du développement était saisie à sa dix-huitième session

La Commission de la science et de la technique au service du développement prend note du rapport du Secrétaire général sur le développement numérique (E/CN.16/2015/2).

Chapitre II
Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

4. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à ses 2e, 3e, 4e, 7e et 9e séances, les 4, 5, 7 et 8 mai 2015. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/70/63-E/2015/10);

b) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions qui s'est tenue à Genève du 26 au 28 novembre 2014 (E/CN.16/2015/CRP.1);

c) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur l'inventaire des questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (E/CN.16/2015/CRP.2 et Add.1);

d) Rapport décennal relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, établi par le secrétariat de la CNUCED (UNCTAD/DTL/STICT/2015/3).

5. À la 2e séance, le 4 mai, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté le rapport du Secrétaire général.

6. À la même séance, Adama Samassékou, Président du Comité préparatoire de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, et Janis Karklins, Président du Comité préparatoire de la deuxième phase du Sommet, ont prononcé des discours liminaires.

Table ronde ministérielle sur le thème « Examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information »

7. À la 2e séance également, le 4 mai, la Commission a organisé une table ronde ministérielle sur le thème « Examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », animée par la Présidente de la Commission, Omobola Johnson (Nigéria) et à laquelle ont participé Zohra Derdouri, Ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication de l'Algérie; Daniel Sepulveda, Sous-Secrétaire d'État adjoint et Coordonnateur de la politique des communications internationales et de l'information au Bureau des affaires économiques et commerciales (Bureau of Economic and Business Affairs) du Département d'État; Godfrey Malama, Secrétaire permanent et Ministre de l'information et de la radiodiffusion de la Zambie; et Philipp Metzger, Directeur de l'Office fédéral de la communication de la Suisse.

8. Cette table ronde a été suivie d'un dialogue avec les délégations de Cuba et du Mexique et l'observateur de l'Union européenne.

9. La Chambre de commerce internationale et l'Internet Society, deux organisations non gouvernementales, ont également participé à ce dialogue.

10. À ses 3e et 4e séances, le 5 mai, la Commission a mené un débat de fond sur le rapport décennal relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, en application du paragraphe 57 de la résolution 2014/27 du Conseil économique et social, et entendu des déclarations faites par les représentants du Brésil, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Inde, du Canada, de l'Arabie saoudite, de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie, du Portugal, de la Suisse, de la Suède, de la Chine, de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Mexique, du Pakistan, de la Zambie, du Cameroun, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de la Lettonie, de l'État plurinational de Bolivie et de la Mauritanie.

11. À ces mêmes séances, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont fait des déclarations.

12. À ces séances également, les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont fait des déclarations : l'Internet Society, l'Association for Progressive Communications, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, ICT for Peace, Business Action to Support the Information Society (qui relève de la Chambre de commerce internationale) et IT for Change.

13. À la 4e séance, la Présidente a fait une déclaration, suivie des représentants de l'Australie, de l'État plurinational de Bolivie, du Brésil, du Canada, de Cuba, de la République islamique d'Iran, du Japon, de la Lettonie, du Mexique, de l'Arabie saoudite, de la Suède, de la Turquie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique.

14. À la même séance, l'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration.

15. Toujours à la même séance, la Présidente de la Commission, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED et le Secrétaire de la Commission ont apporté des éclaircissements en réponse aux questions soulevées.

16. Peter Major (Hongrie), Vice-Président, a ensuite fait une déclaration.

17. À la 4e séance également, suite à une déclaration de la Présidente et en application de la résolution 2014/27 du Conseil économique et social, la Commission a accepté de faire rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil (voir annexe II au présent rapport) sur son débat de fond relatif à l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial.

Décisions prises par la Commission

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

18. À sa 9e séance, le 8 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », déposé par le Vice-Président (Hongrie) à l'issue de consultations et distribué sous forme de document non officiel établi en anglais seulement.

19. À la même séance, le Secrétaire de la Commission a donné des éclaircissements sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme et a répondu aux demandes formulées par les délégations.

20. Toujours à la même séance, la Présidente a fait une déclaration.

21. La Commission a adopté le projet de résolution et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

Chapitre III
Science et technique au service du développement

Thèmes prioritaires :

a) Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après-2015

b) Développement numérique

22. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1re, 5e, 7e et 8e séances, les 4, 6, 7 et 8 mai. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le développement numérique (E/CN.16/2015/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'analyse prévisionnelle stratégique et le programme de développement pour l'après-2015 (E/CN.16/2015/3).

23. À la 5e séance, le 6 mai, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED et Chef de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement a fait des observations liminaires.

24. À la même séance, la Chef de la Section de la science et de la technologie de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a fait une déclaration et présenté les rapports du Secrétaire général.

Table ronde ministérielle sur le thème « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation »

25. Aux 1re et 2e séances, le 4 mai, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur le thème « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation », animée par la Présidente de la Commission (Nigéria) et à laquelle ont participé : Héctor Casanueva, Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation mondiale du commerce; Pascal Nguihé Kanté, Chef de la Division de la valorisation et de la vulgarisation des résultats de recherche du Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation du Cameroun; Ligia Amada Melo de Cardona, Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie de la République dominicaine; Bruno Jean Richard Itoua, Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique du Congo; Pichet Durongkaveroj, Ministre de la science et de la technologie de la Thaïlande; Kamran Ali-Qureshi, Secrétaire fédéral au Ministère de la science et de la technologie du Pakistan; Hilal Al-Hinai, Président du Conseil de la recherche d'Oman; Patrick K. Nkanza, Secrétaire permanent du Ministère de l'éducation, de la science, de la formation professionnelle et de l'éducation préscolaire de la Zambie; Mohammed Jibrin, Directeur général et Administrateur du Conseil national pour l'incubation technologique du Nigéria; Frances Colón, Conseillère par intérim pour la science et la technologie auprès du Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique; João Sebastião Teta, Secrétaire d'État à la science et à la technologie de l'Angola; Azhari Abdelbagi, Secrétaire adjoint au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du Soudan.

26. Les délégations de l'Ouganda, du Maroc, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Chine, ainsi que l'observateur de l'Union européenne, se sont également joints au débat organisé à l'issue de la table ronde.

27. À la même séance, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait des observations liminaires.

28. À la même séance également, la Commission a accepté de transmettre le résumé de la table ronde ministérielle établi par sa présidente (E/2015/78) pour examen lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social, qui se tiendra du 6 au 10 juillet 2015.

Réunion-débat : la science et la technique au service du développement

29. À la 5e séance, le 6 mai, des déclarations ont été faites par Sergio Bitar, maître de recherche à l'Inter-American Dialogue et ancien Ministre des travaux publics, de l'éducation et des mines du Chili, et Shirley Malcom, Chef de la Direction de l'éducation et des ressources humaines à l'American Association for the Advancement of Science et membre du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes.

30. À la même séance, la Commission a tenu une réunion-débat sur la science et la technique au service du développement, animée par sa présidente (Nigéria). Des exposés ont été présentés par les personnes suivantes : Geci Karuri-Sebina, Présidente de l'antenne sud-africaine du projet Objectifs du Millénaire; Michael Heister, Chef du Département de l'enseignement et de l'apprentissage professionnels, des programmes nationaux et des programmes de développement de l'Institut fédéral allemand de l'enseignement professionnel et de la formation; Raul Katz, Directeur de la recherche sur les stratégies d'entreprise à l'Institute for Tele-Information de l'Université de Columbia; Mark Graham, Chargé de recherche principal et professeur associé à l'Internet Institute de l'Université d'Oxford; Maurizio Bona, Conseiller du Directeur général de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

31. Ces exposés ont été suivis d'un débat au cours duquel les intervenants ont répondu aux questions et commentaires formulés par les représentants du Kenya, de l'Inde, de la Hongrie, du Mexique, de la Thaïlande, du Canada, de l'Autriche et des États-Unis d'Amérique.

32. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration.

Décisions prises par la Commission

Science, technologie et innovation au service du développement

33. À sa 8e séance, le 8 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Science, technologie et innovation au service du développement », déposé par Victoria Romero (Mexique), Vice-Présidente, à l'issue de consultations et distribué en anglais seulement.

34. La facilitatrice des négociations relatives au projet de résolution, Victoria Romero (Mexique), a fait une déclaration.

35. Le Secrétaire de la Commission a donné des éclaircissements sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

36. La Commission a adopté le projet de résolution et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter également (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II).

Projet de décision proposé par la Présidente

37. À la 8e séance, le 8 mai, sur proposition de sa présidente, la Commission a décidé de prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'analyse prévisionnelle stratégique et le programme de développement pour l'après-2015 (E/CN.16/2015/3).

Chapitre IV
Présentation des rapports sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation

38. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 6e séance, le 6 mai.

Présentation du rapport sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation d'Oman

39. Joakim Reiter, Secrétaire général adjoint de la CNUCED, a fait des observations liminaires.

40. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté un exposé.

41. Pichet Durongkaveroj, Ministre des sciences et des technologies de la Thaïlande, a également présenté un exposé.

42. Les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Chine, du Japon et des Philippines, ainsi que l'observateur de Singapour, ont fait des déclarations.

43. Les représentants de la République islamique d'Iran, du Kenya, de l'Ouganda, du Cameroun et de l'Autriche, ainsi que l'observateur du Maroc, ont également fait des observations.

Chapitre V
Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-neuvième session de la Commission

44. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 8e séance, le 8 mai.

45. La Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour sa dix-neuvième session :

Président :
Peter Major (Hongrie)

Vice-Présidents :
A. Min Tjoa (Autriche)
Maxwell Otim Onapa (Ouganda)

46. La Commission a reporté l'élection des vice-présidents des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

47. La Commission a également reporté l'élection du Rapporteur à sa dix-neuvième session.

Chapitre VI
Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-neuvième session de la Commission

48. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 8e séance, le 8 mai. Elle était saisie d'un document de travail contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-neuvième session.

49. Le représentant du Japon a fait une déclaration.

50. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-neuvième session et a recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir la section B du chapitre I).

Chapitre VII
Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session

51. À sa 9e séance, le 8 mai, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa dix-huitième session (E/CN.16/2015/L.1).

52. Le Rapporteur, Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique), a présenté le projet de rapport.

53. La Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa dix-huitième session et a chargé le Rapporteur de le parachever.

54. À l'issue de l'adoption du rapport, les représentants de la République islamique d'Iran, du Brésil, de la Fédération de Russie, de la Chine, de l'Arabie Saoudite et de l'Allemagne ont fait des observations.

Chapitre VIII
Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

55. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa dix-huitième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 4 au 8 mai 2015. Elle a tenu neuf séances (1re à 9e).

56. La session a été ouverte par le Vice-Président, Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique), qui a également fait une déclaration.

57. La Présidente, Omobola Johnson (Nigéria), a fait des observations liminaires.

58. À sa 1re séance, le 4 mai, le Secrétaire général de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.

59. À la même séance, le Président du Conseil économique et social (Autriche) s'est exprimé devant la Commission (par message vidéo).

60. Également à la même séance, se sont exprimés : Houlin Zhao, Secrétaire général de l'UIT, Samuel Ting, professeur et prix Nobel, Département de physique du Massachusetts Institute of Technology, Fadi Chehadé, Directeur général de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, Indrajit Banerjee, Directeur de la Division des sociétés du savoir, Secteur de la communication et de l'information, UNESCO, et Robin Mansell, professeure, Département des médias et des communications de la London School of Economics.

B. Participation

61. Les représentants de 43 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents les observateurs d'autres États Membres et des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que de la société civile et du secteur privé. La liste des participants à la session est publiée sous la cote E/CN.16/2015/INF/1.

C. Élection du Bureau

62. À la 8e séance de sa dix-septième session, le 16 mai 2014, la Commission avait élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour sa dix-huitième session :

Présidente :
Omobola Johnson (Nigéria)

Vice-Présidents :
Peter Major (Hongrie)
Victoria Romero (Mexique)
Majed Almazyed (Arabie saoudite)
Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique)

63. À sa 1re séance, le 4 mai 2015, la Commission a désigné Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique) pour exercer les fonctions de Rapporteur de la dix-huitième session en plus de celles de Vice-Président.

64. Le mandat de membre de la Commission de l'Arabie saoudite ayant expiré le 31 décembre 2014, Majed Almazyed ne pouvait plus exercer les fonctions de Vice-Président.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

65. À sa 1re séance, le 4 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.16/2015/1 et Corr.1, qui se lit comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement :

   Thèmes prioritaires :

   a) Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après-2015;

   b) Développement numérique.
4. Présentation des rapports sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-neuvième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-neuvième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa dix-huitième session.

66. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux proposée, telle qu'elle figure dans un document de travail distribué en anglais seulement.

67. Également à la même séance, la Commission a désigné Victoria Romero (Mexique) facilitatrice du projet de résolution sur la science et la technique au service du développement, Peter Major (Hongrie) facilitateur du projet de résolution sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique) facilitateur des projets de décision dont la Commission était saisie.

E. Documentation

68. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa dix-huitième session figure à l'annexe I au présent rapport.

Annexe I

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa dix-huitième session

Cote	*Point de l'ordre du jour*	*Titre ou description*
E/CN.16/2015/1 et Corr.1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
A/70/63-E/2015/10	2	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
E/CN.16/2015/2	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur le développement numérique
E/CN.16/2015/3	3 a)	Rapport du Secrétaire général intitulé « Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après 2015 »
E/CN.16/2015/L.1	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session
E/CN.16/2015/CRP.1	2	Report of the Intersessional Panel Meeting (26-28 November 2014)
E/CN.16/2015/CRP.2 et Add.1	2	Mapping of international Internet public policy issues
UNCTAD/DTL/STICT/2015/3	2	*Implementing World Summit on the Information Society Outcomes: A Ten-Year Review*
E/CN.16/2015/INF.1		Liste des participants

Annexe II

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur le débat de fond relatif à son rapport décennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a eu lieu à sa dix-huitième session

Introduction

1. En application du paragraphe 57 de la résolution 2014/27 du Conseil économique et social en date du 16 juillet 2014, la Commission de la science et de la technologie au service du développement a été priée d'organiser, à sa dix-huitième session (du 4 au 8 mai 2015), un débat de fond sur le rapport décennal relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et de faire rapport, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale quand elle procéderait à un examen global de la mise en œuvre de ces textes en 2015. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande.

Table ronde

2. Une table ronde ministérielle sur le thème « examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information » a été organisée dans l'après-midi du 4 mai 2015. La réunion a commencé par des discours liminaires prononcés par les présidents des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial, lancées respectivement en 2003 et en 2005. Dans leurs allocutions, les présidents ont insisté sur les problèmes que posait le passage du stade de la fracture numérique à celui de l'accès aux technologies de l'information, en veillant à la protection de la diversité culturelle et linguistique dans la société de l'information, en accélérant les efforts entrepris aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et en assurant l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC) aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015. Ils ont mis l'accent sur plusieurs questions dont les suivantes : développement des infrastructures, accès abordable, gestion des connaissances, enseignement et renforcement des capacités, multilinguisme, droits humains et cybersécurité. Dans leurs interventions, ils ont insisté sur la nécessité de placer le développement au cœur de la société de l'information et de comprendre comment celle-ci évoluait dans le cadre du développement rapide des technologies ainsi que du déploiement et de l'application exponentiels des TIC, aujourd'hui très différentes de ce qu'elles étaient au moment de la tenue du Sommet.

3. Lors du débat ouvert qui a suivi, les participants ont constaté que, malgré les progrès non négligeables accomplis en ce qui concernait l'accès aux TIC et la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial, d'importants écarts en matière de connectivité et d'accès subsistaient entre les pays développés et les pays

en développement ainsi qu'au sein d'un même pays. À ce propos, on a appelé l'attention sur les nombreux éléments attestant de ces clivages qui figuraient dans le rapport du secrétariat de la CNUCED portant sur l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et intitulé *Implementing World Summit on the Information Society Outcomes: A Ten-Year Review*. Plusieurs intervenants ont recensé les domaines dans lesquels leurs pays avaient réalisé d'importants progrès (administration interconnectée, cybersécurité, développement social et économique favorisé par les TIC, etc.). Les participants ont aussi examiné les nouvelles possibilités qu'offraient l'évolution de la technologie et l'expansion des TIC, de même qu'ils se sont penchés sur des problèmes tels que la cybercriminalité, la protection des enfants, le respect de la vie privée, la protection des données personnelles et la nécessité d'assurer des conditions propices au développement des TIC.

4. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il était important que la gouvernance d'Internet soit démocratique, responsable et participative. Des participants se sont félicités de la progression de la coopération et du dialogue multipartites dans ce domaine, et nombre d'entre eux ont demandé que le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet soit prorogé. Certains participants ont aussi insisté sur l'importance de la coopération internationale en tant que moyen de tirer parti des avantages qu'offrait l'innovation et de relever les défis que posaient les TIC, afin de progresser ainsi régulièrement vers la réalisation de l'objectif visé par le Sommet mondial, à savoir l'avènement d'une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et soucieuse de développement.

Débat de fond

5. Conformément à la résolution 2014/27 du Conseil économique et social en date du 5 mai 2015, une journée entière a été consacrée à un débat de fond sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial. Le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a ouvert la séance en appelant l'attention sur le rapport intitulé *Implementing Wold Summit on the Information Society Outcomes: A Ten-year Review.* Le rapport fait fond sur des données recueillies auprès de différentes sources dont des informations obtenues lors de consultations avec des organismes des Nations Unies, des gouvernements et d'autres parties prenantes ou extraites de documents soumis par ces instances; d'éléments issus d'autres processus d'examen décennal du Sommet mondial et de documents connexes dont la réunion de haut niveau tenue dans le cadre de l'examen décennal, coordonnée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et organisée en collaboration avec la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui s'est tenue à Genève du 10 au 13 juin 2014, la réunion sur le thème « Vers des sociétés de savoir pour la paix et un développement durable, organisée par l'UNESCO avec le concours de l'UIT, de la CNUCED et du PNUD, qui a eu lieu à Paris du 25 au 27 février 2013 ainsi qu'un certain nombre de publications. Il présente des renseignements détaillés sur la mise en œuvre des objectifs et des stratégies adoptés au titre du Sommet mondial et la tenue des engagements souscrits en matière de mécanismes financiers, de gouvernance d'Internet, de coopération et de concertation multipartites.

6. Les participants ont remercié le secrétariat d'avoir établi le rapport et d'y avoir fait figurer des éléments d'informations très complets. Ils s'étaient fondés sur ce document et sur leurs propres expériences lors d'un vaste débat qui avait porté sur différents aspects de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial et sur l'essor de la société de l'information. Beaucoup ont souligné que si des progrès considérables avaient été faits en ce qui concernait l'amélioration de l'accès aux technologies de l'information et des communications et la réduction de la fracture numérique dans le secteur des services de base, il était démontré que cette fracture persistait, voire, dans certains cas, s'aggravait dans de nombreux domaines, notamment la connectivité et l'accès abordable aux services à large bande, qui contribuaient pour une part importante à optimiser le rôle joué par les TIC au service du développement. Des préoccupations ont été exprimées quant à la fracture qui existait entre les pays développés et les pays en développement, aux besoins des pays les moins avancés et à la nécessité de poursuivre les efforts visant à combler l'écart entre les hommes et les femmes et de faire en sorte que la société de l'information ne laisse personne de côté, et intègre pleinement les groupes marginalisés sur les plans économique et social.

7. Plusieurs participants ont souligné que bien qu'indispensables au développement de la société de l'information, les infrastructures ne permettaient pas à elles seules de réaliser les objectifs du Sommet mondial. Pour atteindre les buts en matière de développement humain qui étaient définis dans les textes issus du Sommet, il fallait aussi donner la priorité à l'éducation, au renforcement des capacités, au développement de contenus locaux et multilingues et aux moyens de rendre l'accès et les services abordables. L'accent a été mis sur le rôle que jouaient les gouvernements dans la création de conditions propices aux investissements et aux innovations dans le domaine de la prestation de services, ainsi sur la contribution qu'apportaient le secteur privé et les partenaires de développement au financement des infrastructures, au développement d'applications et au renforcement des capacités humaines à l'échelle locale. Les participants ont aussi appelé l'attention sur certains aspects éthiques et relatifs aux droits de la société de l'information, à savoir accès, liberté d'expression et respect de la vie privée. D' in

8. Il a été fait observer que les documents issus du Sommet mondial continuaient d'offrir une base solide pour la définition des aspects propres à la société de l'information, dans la mesure où ils faisaient de l'objectif du Sommet, à savoir l'avènement d'une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et soucieuse de développement, un élément central de l'examen d'ensemble. Il a aussi été fait remarquer que la vision esquissée lors du Sommet restait d'actualité. Dans le même temps, les participants ont reconnu l'importance des changements rapides et des innovations intervenus dans le domaine des technologies de l'information et des communications, depuis la tenue du Sommet, notamment le développement des capacités d'Internet, mobile, des médias sociaux, de l'informatique en nuage, des mégadonnées et d'Internet des objets ». Ces changements ont ouvert nombre de nouvelles perspectives, tout en créant de nouveaux problèmes auxquels il convient de s'attaquer. Ces possibilités et ces défis devraient inciter la communauté internationale à réfléchir aux priorités et à ajuster, le cas échéant, le processus de mise en œuvre des textes issus du Sommet, sans pour autant revenir sur les décisions qui y ont été prises.

9. De nombreux participants ont reconnu le rôle joué par les TIC en tant qu'instruments et facilitateurs importants d'un développement socioéconomique

solidaire, capables d'offrir des solutions à des problèmes de développement qui pourraient être difficilement résolus par des méthodes conventionnelles. À ce propos, plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait d'intégrer les TIC aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015, et demandé que l'on recense les synergies entre ces processus et l'examen décennal du Sommet mondial.

Gouvernance d'Internet et coopération renforcée

10. La gouvernance d'Internet et la coopération renforcée, deux thèmes identifiés lors de la deuxième phase du Sommet mondial, ont fait l'objet de débats approfondis. Différents points de vue ont été exprimés quant aux efforts visant à renforcer la coopération en vue de permettre aux gouvernements d'assumer, sur un pied d'égalité, les rôles et responsabilités leur incombant en matière de politiques publiques internationales touchant à Internet. Certains participants ont estimé que ces efforts, notamment ceux qui visaient à assurer la participation, sur un pied d'égalité, des gouvernements, avaient été peu concluants et que l'examen d'ensemble devait fournir des directives précises quant aux moyens de remédier à cette lacune. D'autres participants ont en revanche estimé que des progrès importants avaient été accomplis.

11. Nombre de participants ont fait observer que le Forum sur la gouvernance d'Internet était parvenu à rassembler tous les ans les diverses parties prenantes, ce qui avait facilité la tenue d'ateliers techniques et thématiques ainsi que la création de réseaux, et permis de renforcer le dialogue sur les différents aspects de la question. Plusieurs délégués ont fait valoir qu'il était possible de renforcer davantage le Forum et d'apporter de nouvelles améliorations à ses travaux, notamment sur les plans de l'efficacité, de la participation et de la nature des résultats obtenus. Certains participants ont indiqué que le Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet avait formulé des recommandations à cet égard en 2012 et que nombre de ces mesures avaient été progressivement mises en œuvre. Plusieurs délégués ont demandé que le mandat du Forum soit reconduit, et certains d'entre eux ont formulé l'espoir que cette instance acquerrait un caractère permanent

12. Durant le débat, il a également été fait mention d'autres changements récents relatifs à la gouvernance d'Internet. En particulier, certains participants se sont félicités des activités menées au sein d'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) qu'ils ont qualifiées de nouvelle phase importante de la gouvernance d'Internet.

13. Certains participants ont estimé qu'il restait encore beaucoup à faire dans le domaine de la gouvernance d'Internet. Un orateur a estimé que la présence d'un Internet unique, ouvert à tous, gratuit et mondial était indispensable si l'on voulait tirer dûment parti des possibilités qu'offrait le réseau sur le plan socioéconomique. D'aucuns ont insisté sur la nécessité de mettre en œuvre des mécanismes efficaces, en confiant un rôle accru aux gouvernements dans le domaine de la gouvernance internationale d'Internet. Plusieurs participants ont plaidé instamment pour que les divergences de vues relatives à la gouvernance d'Internet n'entravent pas le débat sur les moyens d'exploiter les effets positifs qu'Internet était susceptible d'avoir sur le développement.

14. Les efforts que le secrétariat consacrait à l'inventaire des questions de politique internationale touchant à l'Internet ont également été mis en avant. Certains délégués ont déclaré à cet égard que si l'inventaire avait permis de repérer la présence de mécanismes traitant de quelques-unes des questions susmentionnées, il avait aussi constaté l'absence de mécanismes touchant à un très grand nombre de ces questions, ainsi que de cadres juridiques internationaux pour l'application des règlements en vigueur.

15. Les participants ont fait état de plusieurs réunions et initiatives récentes dont les manifestations ci-après : la conférence NETmundial, tenue au Brésil en avril 2014; la Conférence sur l'étude de l'UNESCO sur Internet concernant l'accès à l'information, la liberté d'expression, le respect de la vie privée et l'éthique, intitulée « Interconnecter les ensembles : options pour l'action future », tenue à Paris en mars 2015, ainsi que le rapport relatif aux travaux de cette réunion, devant être transmis à titre de contribution à l'examen d'ensemble; la résolution intitulée « Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde », adoptée par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, en 2014; et les efforts que continuaient de déployer les organismes qui facilitaient la mise en œuvre des grandes orientations aux fins de la création d'un point de référence conceptuel pour les objectifs de développement durable et pour les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information. À ce propos, on a également évoqué la réunion consacrée au bilan du Sommet mondial.

16. Les participants ont déclaré qu'il incombait à toutes les parties prenantes de mettre en œuvre les textes issus du Sommet mondial, et ils ont décrit les efforts déployés par les organismes des Nations Unies, par les gouvernements et par d'autres parties concernées en vue de réaliser les objectifs du Sommet dans leurs domaines de compétence respectifs. Plusieurs participants ont estimé que les textes et décisions issus du Sommet avaient conduit à un renforcement de la coopération et de la concertation entre les parties prenantes, notamment les gouvernements, le secteur privé, les entités de la société civile et les milieux universitaires et techniques. Cette évolution, considérée comme un facteur contribuant au renforcement du rôle joué par les TIC au service du développement, a en règle générale, été accueillie avec satisfaction. D'autres orateurs ont reconnu que les manifestations organisées précédemment dans le cadre de l'examen décennal du Sommet mondial avaient été ouvertes à tous, et ont fait remarquer que l'examen d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet devait continuer de tenir compte des contributions de toutes les parties prenantes.

Rapport relatif à l'examen décennal

17. La plupart des gouvernements et autres parties prenantes ont accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat de la CNUCED, intitulé *Implementing World Summit on the Information Society Outcomes: A Ten-Year Review* en lequel ils voyaient une analyse complète, approfondie et équilibrée des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial et qui contenait des éléments d'information utiles pour le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Nombre de représentants se sont félicités de ce que les auteurs du rapport se soient appuyés sur un large éventail de communications et de contributions

émanant d'organismes des Nations Unies, de gouvernements et d'autres parties prenantes, ainsi que d'autres éléments d'information. Quelques participants ont affirmé que le rapport ne reflétait pas suffisamment le point de vue selon lequel très peu, sinon aucun progrès n'avaient été accomplis dans le domaine du renforcement de la coopération. Certains représentants ont estimé que cet objectif tel qu'il était défini dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, n'avait toujours pas été atteint et qu'il était nécessaire de trouver des moyens d'en hâter la réalisation dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

18. Il a également été fait valoir qu'il était nécessaire de formuler des recommandations précises et de mettre l'accent sur les pays en développement et leurs besoins pour l'après-2015. Certains participants ont insisté sur la nécessité de donner la priorité aux technologies de l'information et des communications dans le domaine de la coopération internationale entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, et les pays en développement sans littoral. On a en particulier appelé l'attention sur l'importance des mécanismes de financement. À cet égard, certains participants ont indiqué que le coût des investissements dans les TIC et dans leurs structures de facilitation était très onéreux pour les pays en développement. Certains représentants ont demandé que l'on formule des recommandations sur les moyens d'améliorer les modalités de financement aux fins de l'application des textes issus du Sommet mondial et de garantir la création de mécanismes d'aide financière et d'assistance technique solides qui permettent aux pays en développement de mettre pleinement en œuvre les TIC de façon à répondre comme il convient à leurs besoins de développement. Les mêmes intervenants ont ajouté que cet aspect devrait être examiné dans le cadre des travaux futurs qui seront consacrés au Sommet mondial.

19. À l'issue du débat de fond, la Commission a décidé de transmettre, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le rapport à l'Assemblée générale en tant que contribution à son examen d'ensemble de la mise en œuvre des documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Le projet de résolution sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information tient compte de cette décision (voir chap. IA, projet de résolution I).

20. Les délégations ont été invitées à présenter, par écrit, les observations qu'elles avaient faites durant le débat. On trouvera, sur le site Web de la Commission, le texte de ces observations accompagné de la transcription intégrale des travaux de la session[a].

[a] Voir http://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=606.